

Action Sociale

CNAS 29 octobre 2024

La réforme du réseau : le commencement !

Le Conseil National de l'Action Sociale (CNAS) s'est tenu le 29 octobre 2024 sous la présidence de la Secrétaire Générale, Anne BLONDY-TOURET et de Jean-Christophe MAUBOUSSIN, sous-directeur *des politiques sociales et conditions de travail (SRH3)*.

Ce CNAS avait pour thème principal la réforme de l'Action Sociale déclinée sur plusieurs points de l'ordre du jour :

- Réforme : réorganisation du réseau
- Réforme : bilan des nouvelles prestations
- Réforme : mise en place de la Fédération Action Sociale Finances (FASF)
- Colonies EPAF 2024
- Bilan JOP
- Examen des propositions des CDAS

En propos liminaires, la Secrétaire Générale, Anne BLONDY-TOURET, a indiqué que le budget de l'Action Sociale sera maintenu en valeur nominale bien que le programme 218 soit amputé de 70 M€ (*les détails à venir lors du CSA Ministériel du 18 novembre*).

FO Finances a fait remarquer, que ce budget ne tenant pas compte de l'inflation, s'apparente donc à une baisse !

FO Finances n'a pas manqué de souligner la posture du gouvernement, qui comme le précédent, stigmatise les fonctionnaires. Les propos récents du

ministre de la Fonction Publique complètent le « tableau » : absentéisme et jour de carence....

Dialogue social dans les CDAS : toujours problématique !

Dès sa déclaration liminaire et en séance, **FO Finances** a de nouveau insisté sur la méconnaissance de la note SG du 14 novembre 2023, sciemment ignorée ou contournée. Cette note très explicite à destination des présidents de CDAS n'a pas à être interprétée par les directions locales, les services RH, les présidents de CDAS, les délégués. Cette circulaire doit s'appliquer de fait.

Celle-ci précise que **la durée prévisionnelle de la séance ne saurait être inférieure à un jour**, permettant aux membres d'obtenir également un temps égal consacré à la préparation et au compte-rendu.

La Secrétaire Générale, Anne BLONDY-TOURET, s'engage à rediffuser cette note, à l'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine réunion à destination des présidents de CDAS et va alerter la Directrice Générale de la DGFIP, Amélie Verdier, afin d'interpeller les présidents de CDAS, en majorité de la DGFIP.



chacun pour tous avec

FO Finances a demandé que ce point soit inscrit à l'ordre du jour de la prochaine réunion de chaque CDAS.

Réorganisation du réseau

Les effectifs - les emplois

La réorganisation de ce nouveau réseau, voulu par le secrétariat général, a instauré un échelon régional et des référents « thématiques ».

Au total, le **réseau** est constitué de **158 emplois** :

- **12** Responsables Régionaux (RRAS)
- **2,5** adjoints aux RRAS (*1 en Nouvelle-Aquitaine, 1 en Île-de-France et 0,5 en Auvergne-Rhône-Alpes*)
- **1** coordinatrice pour l'Outre-Mer en Guadeloupe
- **142,5** délégués mais 7 départements oubliés : Cher (18), Loir-et-Cher (41), Ardennes (08), Orne (61), Ariège (09), Tarn-et-Garonne (82), Hautes-Alpes (05)
Il y a des recrutements de délégués en cours, dans les Côtes-d'Armor (22) et la Loire-Atlantique (44).

À la demande de **FO Finances**, le secrétariat général s'engage à nous communiquer prochainement un organigramme fonctionnel du réseau : RRAS, adjoints aux RRAS, délégués de proximité et/ou thématiques, délégués assurant la « proximité » dans les 7 départements dépourvus de délégués.

Le commencement

Pour le secrétariat général, la mise en place de cette réforme est positive dans certaines régions mais plus difficiles dans d'autres. Ce point d'étape soulève notamment la difficulté pour l'Outre-Mer de travailler de concertation (*décalage horaire*). L'administration s'engage à faire évoluer les pratiques.

Comme l'a déjà rappelé **FO Finances**, les RRAS doivent trouver leur place mais ne surtout pas s'immiscer ou se donner un quelconque pouvoir au sein des CDAS.

En 2024, le secrétariat général a proposé des formations, des séminaires, des réunions à destination de tous les personnels du réseau, des actions à poursuivre en 2025. Une culture commune doit s'installer par le biais également de supports de

pilotages, de gestions, de communication... mutualisés et harmonisés.

FO Finances a rappelé que ce nouveau réseau, voulu par le l'administration, trouvera tout son sens seulement si l'utilisateur, actif ou retraité, bénéficie d'une réelle plus-value.

Nouvelles prestations

Le secrétariat général tire un bilan positif de ces nouvelles prestations, partagé par **FO Finances**. Elles répondent à un besoin et des problématiques.

Si l'évolution des tranches d'âges a été évoquée, le secrétariat général a affirmé que le contexte budgétaire pour 2025 ne permettra pas de changement.

Chèque Famille Finances (CFF)

Mis en place au 1^{er} septembre 2023, ce CFF est une évolution du précédent dispositif CESU 6-12 ans, étendue jusqu'aux :

- 14 ans révolus de l'enfant
- 17 ans pour les familles monoparentales et pour les enfants en situation de handicap

Depuis janvier 2024, le dépôt des demandes incluant les pièces justificatives s'effectue directement sur la plate-forme du prestataire UP.

Entre septembre 2023 à août 2024, ce dispositif a permis d'accepter environ 2500 demandes supplémentaires.

Chèque Sport Finances (CSF)

Institué au 1^{er} septembre 2023, il concerne les enfants de 12 à 17 ans afin de favoriser la pratique sportive en club.

Cette prestation est soumise à conditions de ressources. Les demandes acceptées permettent la réception d'un chèque de 50 € ou 80 € versé par le prestataire UP.

Le premier bilan fait état d'environ 5300 demandes acceptées dont environ 2/3 en chèque de 50 € et 1/3 de 80 €.



chacun pour tous avec



FO Finances se félicite de ce succès mais certains agents ne peuvent en bénéficier du fait de clubs/associations refusant de s'affilier à ce dispositif pour différents motifs dont le coût des frais d'affiliation. Après un échange entre le secrétariat général et le prestataire UP, ces coûts ont été ramenés de 10 % à 5 %.

Si un club/association n'est pas affilié, l'agent a la possibilité d'en informer le prestataire UP, via leur site internet. Ce dernier prendra contact avec ce club/association.

La liste des clubs/associations ne semble pas totalement à jour sur le site du prestataire. Les clubs/associations doivent répondre à l'objectif de cette nouvelle prestation : le sport et uniquement le sport. Le SG va le rappeler au prestataire.

Aide à la Parentalité Outre-Mer (APOM)

En raison des difficultés rencontrées avec l'ancienne prestation CESU 6-12 ans, ce nouveau dispositif, mis en place en septembre 2023, a permis de répondre à tous les agents d'Outre-Mer y compris les territoires ne bénéficiant d'aucune aide auparavant (Polynésie, Nouvelle-Calédonie).

Cette prestation, soumise à conditions de ressources, est destinée à couvrir des dépenses de gardes ou de soutien scolaire dans la limite de 500 € par an et par enfant :

- de 6 à 14 ans révolus de l'enfant
- jusqu'aux 17 ans révolus pour les familles monoparentales et pour les enfants en situation de handicap.

Le premier bilan indique que 2/3 des demandes acceptées concernent la garde hors du domicile et 1/3 le soutien scolaire.

FO Finances se réjouit que tous les agents d'Outre-Mer, sans exception, puissent bénéficier de l'APOM.

Fédération Action Sociale Finances

Dans le cadre de la réforme de l'Action sociale, la FASF a été créée le 23 mai 2023 regroupant les 3 opérateurs : ALPAF, AGRAF et EPAF.

FO Finances a rappelé son exigence du maintien de l'autonomie de ces trois opérateurs, le rapprochement des fonctions supports ne devant pas à terme être source de suppressions d'emplois. Le rôle de la FASF doit être de faciliter le parcours de l'utilisateur afin de placer le bénéficiaire au cœur du dispositif.

Cette fédération s'engage dans un diagnostic des opérateurs durant le 1^{er} semestre 2025, selon deux axes :

- déterminer les pistes d'amélioration des services à destination des bénéficiaires (*parcours usager, qualité de service, communication...*)
- mettre en place des synergies entre opérateurs (*rapprochement des fonctions supports, projets communs, partage de ressources...*).

L'année 2025 sera une année de transition jusqu'au diagnostic, permettant la mise en place d'un Contrat d'Objectifs de Moyens et de Performance (COMP) pour la période 2026-2028.

Dans le cadre de la promotion de l'Action Sociale auprès des agents, la FASF s'est déplacée et se déplacera dans les écoles de formation. Un premier forum s'est également déroulé à Bercy en octobre. En local, **FO Finances** a rappelé l'importance des accueils annuels dans les directions en concertation avec les délégations du réseau.

Le secrétariat général travaille avec les directions et leur portail respectif à la diffusion de vidéos... autre que sur le portail ALIZÉ du ministère.

Pour **FO Finances**, la simplification par l'amélioration du « parcours usager » doit être la priorité tout en mettant l'accent sur une communication améliorée.

JOP 2024 - accompagnement social

Dans le cadre de l'accompagnement social à destination des agents mobilisés durant les JOP (*Douane et CCRF*), le secrétariat général avait mis en place quatre dispositifs :

- solutions de garde pour les enfants (*15 situations recensées*) ;



chacun pour tous avec



- solutions de vacances avec EPAF (*très peu d'impact*) ;
- solutions de réservations de logements (*23 utilisés sur un potentiel de 80*).
- en parallèle, les agents ont pu obtenir des CESU spécial JOP par le dispositif interministériel (*200 € pour les couples et 350 € pour les familles monoparentales*), sans conditions de ressources, en complément des CESU classiques.

EPAF – colonies d'été

En raison des contraintes liées JOP 2024, EPAF a exceptionnellement modifié son organisation des séjours.

Habituellement, les points de regroupement se situent à Villepinte ou Porte de Versailles.

Cette année, 25 points de rassemblement ont été disséminés sur tout le territoire.

Globalement, ce dispositif a donné satisfaction, avec seulement 3 incidents, sur 242 séjours au total, sans lien avec les JOP. EPAF a su gérer et trouver des solutions.

Points divers

Arbres de Noël : les bénévoles

Les agents bénévoles aux spectacles de Noël ne sont pas tous « récompensés » pour leur implication à la réussite de cette journée en dehors de leur temps de

Pour FO Finances, le bilan des nouvelles prestations mises en place en 2023 est positif et répond, en partie, aux besoins des bénéficiaires. L'amélioration des prestations existantes et la création de nouvelles représentent des facteurs d'attractivité.

Pour FO Finances, la réforme de l'Action Sociale, voulue par le SG, n'en est qu'à son commencement. La mise en place de la Fédération FASF, l'harmonisation, la mutualisation des bonnes pratiques... vers les acteurs locaux prendra du temps.

Pour FO Finances, cette réforme prendra tout son sens si le bénéficiaire actif ou retraité est placé au cœur du dispositif et constate une amélioration du service et des prestations.

FO Finances rappelle que tout cela n'est possible que, si le budget est à la hauteur des ambitions affichées, pour une Action Sociale de qualité et proche des bénéficiaires.

travail. L'octroi d'une journée/d'un temps de compensation serait souhaitable.

Le secrétariat général va se rapprocher des directions afin de faciliter cette récupération horaire.

Restaurant Chevaleret

Les travaux débuteront en juin 2025 pour une durée d'un an. Les solutions de repli sont en cours d'étude, notamment la possibilité de déjeuner sur e Bercy.

Agents CCRF en Direction

Départementale Interministérielle (DDI)

Lors du GT Restauration du 17 septembre, **FO Finances** était intervenu dans le cadre de la subvention de restauration collective harmonisée. Les agents de la CCRF en DDI n'ont bénéficié d'aucune des revalorisations prévues par le Ministère des Finances suite au transfert de crédit au Ministère de l'Intérieur.

En réponse à l'alerte de **FO Finances**, le secrétariat général s'est engagé à présenter un bilan, les premiers éléments font état de situations disparates selon les départements.

FO Finances rappelle que tous les agents du Ministère doivent pouvoir bénéficier de la même action sociale ministérielle, même en DDI.



chacun pour tous avec

